



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2026 - 030
Séance du 13 mars 2026

Demande de subvention et autorisation de conventionnement Contrat Etudiant Région 2026-2027

Condition d'acquisition du vote :

Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés
Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres représentés : 5

Nombre de vote pour : 22

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

La demande de subvention et autorisation de conventionnement Contrat Etudiant Région 2026-2027, telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.

Demande de subvention Contrats Étudiants Région (CER) - 2026-2027

Date de début : 01/10/2026

Date de fin : 30/09/2027



Contexte et historique du projet

Point 27 - CA 13/03/2026

La Région Hauts-de-France souhaite par ce dispositif permettre aux étudiants de se procurer un complément de revenus dans une activité non pénalisante à la poursuite et à la réussite de leurs études universitaires.

La Région soutient ainsi la création de jobs étudiants au sein des universités et des CROUS.

Les missions :

Les étudiants seront recrutés, par contrat, pour exercer les missions dans les domaines listés ci-dessous. Ces domaines correspondent à la fois aux dispositions du code de l'éducation et aux besoins des établissements universitaires. De plus, ces missions sont remplies sur les lieux d'études, supprimant ainsi la charge financière et le temps lié au transport. Ces contrats concourent à développer également un sentiment d'appartenance chez les étudiants recrutés et contribuent à la valorisation réciproque de leurs compétences tout en développant du lien entre étudiants.

Le recrutement et la rémunération des étudiants seront pris en charge par les services des établissements universitaires. La Région n'interviendra que par le versement de l'aide financière aux établissements.

	Champs	Nombre prévisionnel d'heures par item	Nombre prévisionnel de contrats par item
Transition écologique et mobilité	Transition écologique et mobilité – <i>Taux 1</i>	800 h	5
Inclusion et accompagnement des publics	Développement du plan handicap et inclusion – <i>Taux 1</i>	650 h	8
	Amélioration des conditions de vie étudiante et de l'accès aux droits– <i>Taux 1</i>	3 100 h	20
	Facilitation de l'accès et de la réussite en enseignement supérieur (dont tutorat non adossé à une offre de formation) – <i>Taux 2 : 1.5 SMIC</i>	1 500 h	18
Valorisation des filières d'avenir et des métiers en tension	Promotion des filières d'avenir et des métiers en tension – <i>Taux 1</i>	600 h	4
Innovation et attractivité des campus	Renforcement de l'attractivité et de l'animation des campus – <i>Taux 1</i>	2 800 h	15
	TOTAL	9 450 h	70

3 - Budget prévisionnel

Montant sollicité : 190 018, 50 €

Taux 1 : 7 950 h * 18,63 €/h = 148 108, 50 €

Taux 2 : 1 500 h * 27,94 €/h = 41 910,00 €